

Le Grand Conseil vaudois refuse d'enquêter sur le bouclier fiscal



EN COULISSE

La fin des cours de diction au collège!

Depuis des décennies, les élèves du secondaire genevois ont la chance de bénéficier de cours dits de «diction», en première année du Cycle d'orientation et en première année du Collège, ainsi que dans les filières de l'Ecole de culture générale et de l'Ecole de commerce. Créés sous l'impulsion du visionnaire André Chavanne, chef du Département de l'instruction publique (DIP) de 1961 à 1985, ces cours ont constitué, pour la plupart des élèves du canton, la première porte d'entrée sur le monde du théâtre, ses instruments, son histoire, sa littérature. Ils ont surtout permis, et permettent encore, à chaque jeune d'acquiescer les outils indispensables à la prise de parole en public. Il s'agit, pour les adolescent-es, de surmonter leur timidité initiale, leurs éventuelles maladresses, pour améliorer leurs capacités dans la communication orale, dont l'utilité est bien évidemment cruciale pour leur cursus, leur future vie professionnelle et leur vie sociale. Ces cours permettent aussi à de nombreuses et nombreux comédien-nes professionnel-les de partager leurs savoir et compétences, et de s'assurer un revenu régulier en parallèle d'une profession à la dimension économique fragile; cet enseignement permet une perméabilité entre le monde artistique et le monde scolaire, bénéfique à tous-tes ses protagonistes.

En impulsant ces cours, André Chavanne entendait démocratiser l'accès à la culture pour toutes les classes sociales. Nombre de jeunes gens, peu familiers du monde du théâtre, ont pu exercer le travail sur le jeu et la mise en scène autour de textes du répertoire, s'adonner aux joies de l'improvisation et stimuler ainsi une créativité, qui, sans ces cours obligatoires, serait restée nichée dans les limbes.

La pertinence de cette discipline est telle que la plupart des collégien-nés se plaignent de n'avoir de cours de diction qu'en première année et de façon trop ténue (une heure

DOMINIQUE
ZIEGLER*

toutes les deux semaines!). Il est donc établi que ce trop rare enseignement revêt une importance primordiale pour les élèves. Les études montrent aussi que l'enseignement de la diction serait particulièrement utile aux élèves de troisième année, année au cours de laquelle elles et ils préparent leur travail de maturité.

Mais voilà que la nouvelle tombe comme un coup de tonnerre: les cours de diction seront, dès la rentrée 2027, purement et simplement supprimés du cursus des collégien-nés genevois-es! La raison évoquée par les responsables du DIP: une obligation d'harmonisation fédérale, dans le cadre de la réforme de la maturité gymnasiale. Derrière cette évocation générique pointe un projet de société peu enthousiasmant, visant à d'abord développer les formations liées à l'économie, à l'informatique ou aux sciences dites «exactes», au détriment de ce qui a trait aux humanités, soit le monde de l'art, des lettres, de l'histoire et de la philosophie.

Dès lors, l'histoire de l'art est, elle aussi, menacée de disparition (*Le Courrier* du 15.01.26). Dans le cadre de cette «adaptation» à la réforme, le projet de supprimer une heure d'histoire en dernière année de maturité était aussi prévu; par la mobilisation des professeur-es d'histoire, il a été abandonné. La mobilisation pour sauver l'histoire de l'art bat son plein; elle est appuyée par les musées et par le monde des arts visuels en général. Une réunion de crise est prévue le 30 janvier à 19h à Unimail.

Les professeur-es de diction, après de nombreuses tentatives de concertation, n'ont d'autre choix qu'à leur tour sonner l'alarme et d'en appeler à l'opinion publique. Une récente réunion entre les professeur-es de diction et des responsables du DIP, en charge de cette question, n'a pas été concluante. Toute proposition de la part des enseignant-es pour préserver cette fameuse heure régulière de diction a été balayée. Alors que le Jura, par

exemple, propose toujours une maturité théâtrale (donc une adaptation cantonale parfaitement compatible avec la maturité fédérale), il semblait compliqué pour les hiérarchiques genevois-es d'imaginer se prévaloir d'une spécificité cantonale. Ces responsables avançaient ensuite, en guise de lot de consolation à l'étude, des concepts flous, tel le remplacement des cours de diction par une semaine d'intervention annuelle compacte, dans le cadre d'un «module transversal» ou un concept express événementiel tel «Mon travail de maturité en 180 secondes», soit l'antithèse d'un travail de fond.

Or, les élèves, comme pour toute autre discipline, ont évidemment besoin de régularité pour acquiescer les outils propices à une meilleure maîtrise de l'expression orale.

Dès 2027, ce qui resterait de cet enseignement incomberait désormais aux professeur-es de français, pourtant peu enthousiastes à l'idée de porter une charge supplémentaire, et pour lequel elles et ils ne s'estiment pas formés-es.

Dans un même temps, des directives indiquent au corps enseignant que, dans le contexte de prédominance de l'IA, l'oralité va être de plus en plus déterminant dans le cursus des collégien-nés et qu'il est nécessaire d'en renforcer son apprentissage. Le barème de notation des travaux de maturité a déjà été modifié dans ce sens, avec une plus grande part attachée à la partie orale. On mesure donc le paradoxe!

Il ne serait pourtant pas compliqué que le DIP fasse valoir sa spécificité cantonale pour conserver les cours de diction. Soyons fiers et fiers de ce qui fonctionne dans notre canton, honorons la mémoire d'André Chavanne, conservons l'unité du corps social et artistique, pensons au bien-être et au développement de nos jeunes. Avec un minimum de volonté, l'Etat de Genève peut et doit sauver les cours de diction, et plus largement le théâtre, au collège.

* Auteur metteur en scène, info@dominiqueziegler.com

AGORA

Pour une école vraiment ouverte à tous et toutes

Genève ► L'initiative genevoise «Tous ensemble à l'école», qui prévoit d'intégrer les enfants en situation de handicap dans leurs écoles de quartier, vise «à combler notre retard en matière d'inclusion scolaire», soutient Emmanuel Deonna.

EMMANUEL DEONNA*

La lutte contre l'exclusion dans l'éducation implique de faire en sorte de scolariser tous les élèves dans l'école de leur quartier, quels que soient leur handicap, leur origine sociale, leur langue ou leur genre. S'adapter à la diversité des besoins des élèves ne concerne pas seulement l'accessibilité universelle (rampes pour personnes en fauteuils roulants), mais aussi la différenciation pédagogique (supports et moyens de communication adaptés). Dans une société démocratique, l'école est le premier espace public où l'individu fait l'expérience de l'autre. En apprenant ensemble dès le plus jeune âge, les préjugés s'effritent. La cohésion sociale se forge au contact des pairs au sein de la classe. Sans une école qui vise à inclure, les inégalités de départ se transforment en exclusions sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, une démocratie repose sur la capacité de ses membres à débattre et à comprendre le monde. Exclure un enfant du système éducatif classique, c'est donc aussi l'exclure d'une partie de sa citoyenneté future. Enfin, en grandissant aux côtés de camarades ayant des besoins spécifiques, un enfant évolue en adulte pour qui l'inclusion devient un réflexe naturel plutôt qu'une contrainte légale.

Le Comité des droits des personnes handicapées a clarifié en 2016 les obligations des Etats concernant l'article 24 de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (droit à l'éducation). Il plaide pour le concept d'inclusion qu'il oppose à celui d'exclusion, d'intégration ou de ségrégation. A propos de la ségrégation, le comité souligne que le fait de séparer les enfants sur la base de leur différence est une forme indigne de discrimination. Un enfant qui grandit dans un centre spécialisé n'apprend pas à vivre dans la société «réelle», et la société n'apprend pas à vivre avec lui. Par ailleurs, dans un système ségrégatif, les Etats financent deux systèmes parallèles (l'école ordinaire et les institutions spécialisées). Ces ressources pourraient être fusionnées pour rendre l'école ordinaire accessible à tous.

Environ 1,8 million de personnes vivent avec un handicap en Suisse. Les pratiques varient beaucoup d'un canton à l'autre. Certains fournissent des efforts d'inclusion (comme le Tessin ou Genève dans une certaine mesure), tandis que d'autres restent très conservateurs. En 2022, le Comité de l'ONU a critiqué l'absence d'un plan d'action global et contraignant pour faire évoluer le système éducatif suisse. La Confédération dispose historiquement d'un système d'enseignement spécialisé très performant et doté de gros moyens. Ironiquement, c'est cette «qualité» du spécialisé qui freine l'inclusion: beaucoup de parents et de professionnels craignent que leur enfant soit moins bien encadré dans une classe ordinaire que dans une structure spécifique.

Soutenue par la Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et leurs proches (Fégaph), le PS, les Vert-es, solidaritéS, le MCG et la Fédération des enseignant-es genevois-es (FEG), l'initiative «Tous ensemble à l'école» s'inscrit dans ce contexte. Elle vise à scolariser les élèves neuroatypiques dans les écoles régulières de leur quartier plutôt que dans des établissements spécialisés, à raison de 3 ou 4 élèves dans des classes inclusives, avec un-e professionnel-le de la pédagogie spécialisée. Les élèves qui ne pourraient pas en bénéficier devraient être scolarisés dans des classes spécialisées situées au sein des écoles régulières. Ainsi, les élèves à besoins spécifiques ne passeraient plus des heures dans les transports publics en étant scolarisés loin de chez eux. Un projet de loi accepté récemment prévoit la création de sept nouvelles écoles de pédagogie spécialisée dans le canton. Les initiants plaident pour que ces moyens financiers soient utilisés dans les écoles régulières et non plus à part, et qu'ils puissent servir à une meilleure formation des enseignants pour la pédagogie spécialisée.

Une soirée sur l'initiative «Tous ensemble à l'école» et le modèle d'inclusion tessinois aura lieu vendredi 30 janvier au Centre espoir, Genève, à 19h30.

* Conseiller municipal et député suppléant PS/GE, membre Fégaph.